

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DE L'AUDE

séance du 6 février 2020

Référence du dossier	PC 011 362 19 M0001 à SAINT-PAULET
Demandeur	SARL CS DU CAUSSANEL
Caractéristiques du projet	Création d'un parc photovoltaïque au sol de 3,5 ha sur 8 ha de surface clôturée.
Cadre réglementaire	Auto-saisie, avis simple
Saisie du : 08/01/2020	Date limite d'avis : 08/02/2020

AVIS

Considérant que :

- Le projet se situe sur un site anthropisé ;
- Le porteur de projet a réduit son projet à 3,5 ha dans un souci d'éviter les secteurs à forts enjeux de biodiversité ;
- Les anciennes carrières pourraient devenir des réservoirs d'eau pour l'agriculture mais que ce site ne semble pas approprié pour cette utilité,

la commission émet un avis **FAVORABLE** sous réserve que soient mises en œuvre des mesures de suivi sur les impacts résiduels des mesures d'évitement.

À Carcassonne, le
Pour le Préfet et par délégation,

13 FEV. 2020

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer



Vincent CLIGNIEZ